



Ministère du Tourisme et des
Transports aériens

Le Ministre

Dakar, le 23 FEV 2018

OBJET : Suspension de la mesure de vérification systématique
du carnet de vaccination contre la fièvre jaune à AIBD

REF : Ma lettre n° 00146 MTADIA/CAB/CT/an du 16 février 2018

Monsieur le Président,

Faisant suite à ma correspondance ci-dessus référencée, je vous informe qu'en concertation avec le Ministre de la Santé publique et de l'Action sociale (MSAS), la mesure de vérification systématique du carnet de vaccination contre la fièvre jaune de tout voyageur à l'arrivée à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Ainsi, je vous demande d'en faire une large diffusion auprès de vos membres pour une leur bonne information.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération distinguée.



Maimouna NDOYE SECK

A

Monsieur Mamadou SOW
Président du Syndicat des Agences de Voyage
et de Tourisme du Sénégal (SAVTS)

DAKAR

Copie : Monsieur le Ministre du Tourisme